



Conclusions de la 3^{ème} Monaco Blue Initiative

Yeosu, Corée du Sud

Monaco, le 4 juin 2012 – Think-tank créé à l’initiative du Prince en 2010 et animé par l’Institut océanographique, Fondation Albert 1er Prince de Monaco et la Fondation Prince Albert II, la 3^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative s’est tenue aujourd’hui à Yeosu en Corée.

Nous faisons face à un double défi d’arrêter la dégradation continue que nous faisons subir aux écosystèmes marins, tout en exigeant toujours plus des océans en termes de sécurité alimentaire, d’énergie, mais aussi de cadre de vie et d’espace de loisirs.

Il est donc urgent de repenser notre relation aux océans et de revoir la façon dont nous menons nos activités en mer. La bonne santé des écosystèmes marins est la condition essentielle pour espérer durablement profiter des services rendus par les océans.

La Monaco Blue Initiative 2012 a montré que les acteurs économiques restent inquiets face à des projets d’Aires Marines Protégées focalisés sur la protection de l’environnement, qui peuvent paraître comme des freins à l’activité économique. Ils privilégient souvent des démarches sectorielles mettant en avant les bonnes pratiques.

Certains projets d’Aires Marines Protégées contournent cette question en ciblant de grands espaces inhabités, alors que d’autres demeurent théoriques faute de véritable adhésion des acteurs.

Les débats plus approfondis ont toutefois fait ressortir le potentiel des Aires Marines Protégées pour fonder localement une action à la hauteur des enjeux.

Une approche globale – prise en compte de l’ensemble de l’écosystème et des activités qui s’exercent – permet seule une réponse cohérente d’un point de vue environnemental. Elle permet aussi une stratégie économique d’ensemble pour articuler au mieux les différentes activités.

La Monaco Blue Initiative a souligné que les Aires Marines Protégées peuvent être des outils efficaces pour lutter contre la surpêche et permettre une reconstitution des stocks halieutiques, en régulant la pêche autour de réserves sans prélèvement et en privilégiant les techniques respectueuses de l’environnement. D’autres activités telles que l’écotourisme ou l’aquaculture trouvent tout leur sens dans un environnement préservé. Enfin, des activités comme les énergies marines renouvelables peuvent être compatibles et complémentaires avec l’établissement d’Aires Marines Protégées.

Les Aires Marines Protégées sont aussi l’occasion d’associer localement l’ensemble des parties prenantes, qui doivent travailler ensemble - à l’image de ce que propose la MBI depuis maintenant trois ans - pour concevoir un projet commun, partagé et respecté par tous, conditions nécessaires à sa crédibilité et à son efficacité. Ce débat

ouvert doit permettre à tous les secteurs d'activité de pouvoir exposer leurs intérêts et proposer les « bonnes pratiques » qu'ils développent.

La concertation doit être permanente, depuis l'état des lieux, le choix des objectifs, jusqu'au suivi des effets réels, tant environnementaux qu'économiques et sociaux. Un cadre réglementaire flexible peut permettre de tenir compte du retour d'expérience ainsi que des dernières évolutions techniques.

Le dialogue et la confiance entre autorités politiques, acteurs économiques et experts de l'environnement marin sont déterminants pour espérer des avancées concrètes suffisamment rapidement pour ne pas épuiser nos océans.

La Monaco Blue Initiative promeut ainsi une vision large des Aires Marines Protégées, articulant des zones très préservées couvrant notamment les écosystèmes les plus significatifs, cœurs de vie autour desquels les activités économiques peuvent trouver leur place et bénéficier d'un environnement préservé, sous réserve d'être bien gérées.

La Monaco Blue Initiative s'engage à poursuivre cette analyse avec les acteurs économiques concernés, afin de les mobiliser plus largement en faveur des Aires Marines protégées. L'échange d'expériences et la formation des acteurs sont déterminants pour concevoir de nouveaux modèles de développement et multiplier rapidement les créations d'aires marines protégées.

La Monaco Blue Initiative a enfin rappelé que les Aires Marines Protégées ne pourront constituer des réseaux cohérents avec le fonctionnement des grands écosystèmes qu'à condition de pouvoir créer des Aires Marines Protégées au delà des limites des juridictions nationales.

Les océans conservent le statut de bien commun. Les Aires Marines Protégées sont l'occasion unique de donner un nouveau sens à ce principe, en concevant et en décidant collectivement la façon dont nous devons protéger les océans pour espérer bénéficier durablement des services qu'ils nous rendent.

RIO +20

La MBI 2012 entend lancer un appel à une nouvelle dynamique de création d'Aires Marines Protégées, en soulignant, sur la base des expériences déjà concluantes, le potentiel de cette démarche pour jeter les bases d'un développement des activités économiques en mer.

Elle invite tant les décideurs politiques que les acteurs économiques à s'approprier cette démarche qui ne doit ni ne peut rester l'apanage des organismes de protection de l'environnement.

Le message de la Monaco Blue Initiative sera porté par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à l'attention des chefs d'Etat réunis à Rio du 19 au 21 juin.

Il sera relayé par le Gouvernement monégasque, la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Institut océanographique, et les différentes organisations participantes et partenaires de la Monaco Blue Initiative.

Contact presse : Institut océanographique : Pauline Hérouan – 06 27 33 71 68 – p.herouan@oceano.mc / www.oceano.org
Fondation Prince Albert II : Isabelle Peters – 06 78 63 51 68 – ipeters@fpa2.mc / www.fpa2.mc